



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 mars 2020.

- ↪ **Règlement d'emprunt 19-296 : Décrétant une dépense de 110 000 \$ et un emprunt de 110 000 \$ pour l'acquisition de véhicule et équipement d'entretien.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 7 avril 2020

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe